

PLAN LOCAL D'URBANISME

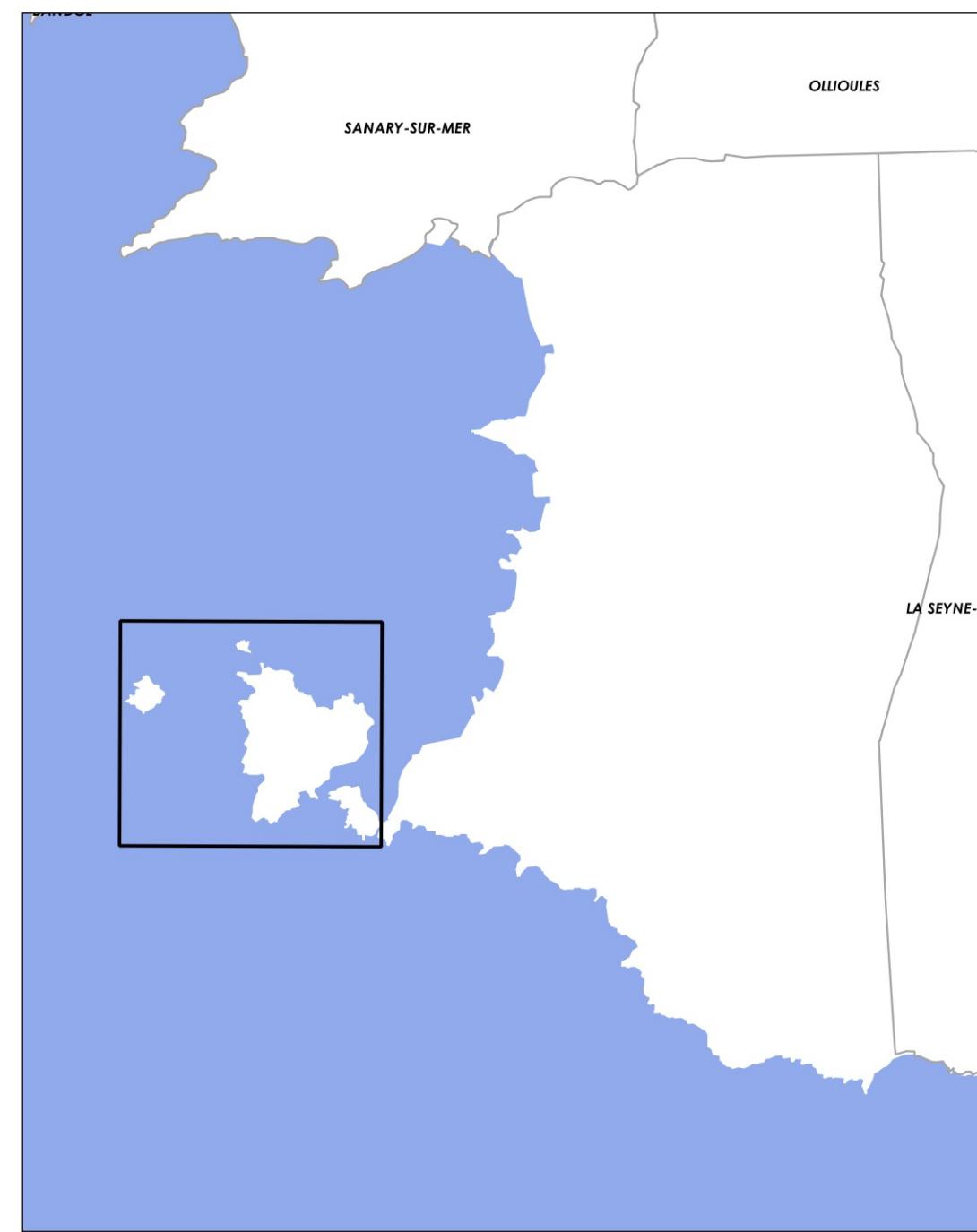
Modification n°1

4-1.f PLAN DE ZONAGE 6

Approbation du Plan Local d'Urbanisme
Délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2015
Modification simplifiée n°1
Prescrite par arrêté municipal n°0801 du 14 novembre 2017
Délibération du Conseil Métropolitain en date du 27 mars 2018
Déclaration d'utilité publique n°1
Arrêté préfectoral du 9 octobre 2024
Prescrite par arrêté métropolitain n°AP 24/165
du 04 décembre 2024
Modification n°1 du PLU
Approuvé par délibération de l'Assemblée
Métropolitaine du 18 décembre 2025

Cachet de la mairie :

CITADIA
CONSEIL



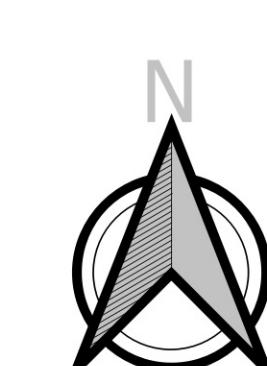
Légende:
 □ Limite et nom de zone du PLU
 □ Espace boisé classé (EBC)
 □ Linières commerciaux à préserver
 □ Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 □ Secteur de programme d'aménagement d'ensemble (PAE)
 □ Zone d'aménagement concerté (ZAC)
 □ Périmètre de programme de logements sociaux (SMS)
 □ Emplacement réservé logement social
 □ Emplacements réservés (ER)
 ○ N° de TE + Superficie de TE

Eléments identifiés au titre de l'article L.123-1-5-II-3° du CU
 A1: "Espaces publics et "parc de caractères" et les "espaces à grande jardins" (zone U)
 B: Éléments bâti intéressants
 C: Espaces verts à protéger (EVP) / Éléments végétaux remarquables
 C1: Espaces verts à protéger (EVP) / Alignement
 D: Côte de vue remarquable
 E: Espaces à planter

Zone Non Aédicandi

Risque Inondation
 Synthèse du plan de prévention du risque inondation
 Champ d'expansion des crues

Eléments portés à titre indicatif
 Espace proche du rivage
 Zones archéologiques
 Périmètre de protection rapprochée du Puits de Pépôle (captage d'eau)



0 125 250 m

Echelle : 1 / 2000ème

